



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cinquantenaire du débarquement de Normandie

Question écrite n° 9401

Texte de la question

M. Andre Fanton expose a M. le ministre de l'education nationale qu'a l'occasion de la commemoration du cinquantieme anniversaire du Debarquement, de nombreuses manifestations sont organisees, notamment en Normandie. Cette commemoration est l'occasion privilegiee pour les enfants de mieux connaitre et mieux comprendre la bataille de Normandie, avec ses effets immediats et ses consequences pour l'avenir. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour faire en sorte que les enfants des ecoles, colleges et lycees puissent avoir la possibilite de participer a ces manifestations.

Texte de la réponse

Une mission presidee par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre a ete creee afin d'animer, de coordonner et d'harmoniser les manifestations commemoratives du cinquanteenaire des débarquements et de la liberation de la France. Le ministre de l'education nationale, soucieux d'impulser toutes les initiatives pedagogiques concernant cette commemoration, a appele l'attention des recteurs d'academie a deux reprises, le 23 novembre 1993 et le 25 janvier 1994, en diffusant deux notes sur ce sujet. Ainsi, la participation des eleves a la commemoration des evenements historiques de l'annee 1994 est encouragee par le biais d'un « concours » de projets d'actions educatives (PAE). Ce dernier ne repond a aucune reglementation precise, toute initiative etant laissee aux enseignants, qui peuvent engager leurs eleves a effectuer des travaux sous diverses formes, notamment sous forme de PAE. La qualite et l'originalite des travaux seront appreciees au niveau academique dans un premier temps, et par un jury national (education, mission) dans un second. Les laureats des ecoles elementaires se verront offrir des livres et ceux du second degre beneficieront d'une invitation a une ceremonie du 6 juin 1994 qui se deroulera a Caen.

Données clés

Auteur : [M. Fanton André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9401

Rubrique : Ceremonies publiques et commemorations

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4557

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1274